

La première réunion du Conseil des Ministres de l'année s'est tenue, le jeudi 3 janvier 2013 au Palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Macky SALL

À l'entame de sa communication, le Président de la République a, d'abord, présenté au Premier Ministre et à l'ensemble du Gouvernement ses meilleurs vœux de nouvel an, en associant à ces vœux, leurs familles, leurs proches ainsi que leurs collaborateurs.

Le Président de la République a, ensuite, félicité le Premier Ministre et le Gouvernement pour le travail accompli jusque-là et les a exhortés à n'avoir de préoccupations autres que celles du culte de l'efficacité. A ce sujet, le Chef de l'Etat a indiqué qu'il tient particulièrement à ce que l'année 2013 porte la marque de sa détermination à matérialiser ses engagements.

Par ailleurs, le Président de la République a invité le Premier Ministre à obtenir de chaque ministre, une matrice d'actions répondant aux engagements, pour 2013 et lui soumettre un mécanisme de suivi et d'évaluation trimestrielle du niveau d'exécution de ces actions.

Les éléments d'appréciation émanant de ce dispositif de suivi et d'évaluation de la politique gouvernementale devront être régulièrement portés à la connaissance du grand public, afin que le contrôle citoyen sur l'action publique, devienne une réalité, a précisé le Chef de l'Etat.

Le Président de la République a évoqué, pour s'en réjouir, la bonne tenue du Magal de Touba et a félicité le Gouvernement, en particulier les Ministres impliqués dans la préparation et l'organisation, pour les bonnes dispositions prises pour la réussite de ce grand événement.

Le Chef de l'Etat a également donné des instructions, pour que les mêmes dispositions soient reconduites, lors du Gamou de Tivaouane.

S'agissant de la fréquence des drames enregistrés sur nos routes, le Président de la République a exprimé, à ce sujet, sa grande préoccupation et sa vive douleur, devant la

brutalité des accidents de la circulation de ce début d'année, qui ont occasionné un lourd coût humain. Il a saisi l'occasion, pour présenter aux familles endeuillées, ses condoléances attristées et leur exprimer sa profonde compassion.

En guise de réponse immédiate à ces catastrophes, le Président de la République a invité le Premier Ministre, en rapport avec les acteurs du secteur, à prendre des mesures concrètes pour rendre plus coercitif le dispositif réglementaire en matière de transport en commun. Ainsi, un mécanisme incluant le contrôle de la limitation de vitesse et la vérification systématique de l'état d'éveil des conducteurs, devra être proposé.

Abordant la question relative à la restauration des valeurs de la République et à la réhabilitation de l'Administration publique, le Chef de l'État a réaffirmé, à ce titre, sa volonté de poursuivre ce chemin afin de redresser les fondements qui doivent porter notre ambition pour le vrai développement.

Intervenant à la suite du Chef de l'État, le Premier Ministre a débuté son intervention, en présentant ses vœux au Président de la République, y associant sa famille, ses proches, son Cabinet et l'ensemble des Ministres. Le Chef du Gouvernement a ensuite félicité le Chef de l'État pour son brillant discours à la Nation du 31 décembre, lequel a, d'une part, pris l'exacte mesure des enjeux auxquels notre pays fait face, et d'autre part, apporté les réponses longtemps attendues, notamment sur les questions de l'emploi, de la prise en charge sociale et de l'accès à la couverture des groupes vulnérables, à travers l'instauration de la bourse de solidarité familiale.

Sur le second volet de sa communication, le Premier Ministre a rendu compte au Conseil des résultats de la réunion consacrée à l'examen des modalités de prise en charge par le Gouvernement des cahiers de doléances des syndicats, tenus sous sa présidence le 28 décembre 2012 à la Primature.

Le Chef du Gouvernement s'est également prononcé sur les accidents de circulation, en prenant prétexte des drames survenus lors du Magal de Toubá, en indiquant qu'il faudra se résoudre désormais à appliquer des mesures sévères pour combattre la somnolence des conducteurs au volant.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a fait au Conseil le point sur l'état de la dette du pays, en apportant les précisions sur le profil et le volume global de cette dette, dans ses deux composantes, intérieure et extérieure. Il a ensuite informé sur l'évolution globale de cet endettement.

Le Ministre des Infrastructures et des Transports a rendu compte du déroulement du dernier Magal de Touba, en mettant l'accent sur la question du transport des pèlerins.

Il a, par ailleurs, fait le point sur les programmes de construction, de réhabilitation d'axes routiers, d'ouverture et de maintenance de pistes de production, prévus au cours de l'année 2013.

Le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat a présenté au Conseil un document portant diagnostic des activités de son département, à travers une mise à plat des réalisations, des atouts, des contraintes, des perspectives qui s'offrent au secteur, par le biais des nouvelles orientations stratégiques définies par son département.

Ces orientations, a indiqué le Ministre, seront déroulées selon une perspective de programmation triennale sur quatre composantes essentielles que sont : l'administration et la gestion des questions d'urbanisme et d'habitat, la planification et la gestion urbaines, la promotion de l'habitat social, et enfin, la promotion de la qualité du cadre de vie.

Le Président de la République a félicité le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat pour la qualité de son travail et la clarté de son document de présentation.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

Un projet de décret portant création du Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) ;

Le Conseil a pris les mesures individuelles suivantes :

Madame Ada Ndiaye CAMARA, Administrateur hospitalier, matricule de solde 357 799/B, est nommée Directeur de l'Etablissement public de Santé hospitalier Dalal Jamm ;

Monsieur Mamadou NDIAYE, Inspecteur principal des Douanes de Classe exceptionnelle, Matricule de solde n° 511 924/F, est nommé Directeur régional des Douanes de Dakar-Port à la Direction générale des Douanes, en remplacement de Monsieur Jean Baptiste DIOUF, Inspecteur principal des Douanes de classe exceptionnelle, matricule de solde 367 015/Z, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

Monsieur Mamadou Lamine DIAITE, Inspecteur principal des Douanes de Classe exceptionnelle, Matricule de solde n°386 930/E, est nommé Directeur régional des Douanes des Produits pétroliers et des unités spécialisées à la Direction générale des Douanes, en remplacement de Monsieur Khalifa Ababacar Sy DIEYE, Inspecteur principal des Douanes de classe exceptionnelle, matricule de solde 367 013/B, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

Monsieur Mamadou GADIAGA, Inspecteur principal des Douanes de Classe exceptionnelle, Matricule de solde n°510 586/A, est nommé Directeur régional des Douanes du Centre à la Direction générale des Douanes, en remplacement de Monsieur Mamadou NDIAYE, Inspecteur principal des Douanes de classe exceptionnelle, matricule de solde 511 924/F. appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Alioune DIONE, Inspecteur principal des Douanes, Matricule de solde n°604 441/I, est nommé Directeur des Systèmes informatiques douaniers à la Direction générale des Douanes, en remplacement de Monsieur Simon Pierre Aly THIAW, Inspecteur principal des Douanes, matricule de solde 365 970/A, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

Monsieur Laffy MANE, Inspecteur principal des Douanes de Classe exceptionnelle, Matricule de solde n°382 872/F, est nommé Directeur de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise, en remplacement de Monsieur Ousmane MBENGUE, Inspecteur principal des Douanes de classe exceptionnelle, matricule de solde 370 075/B, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

Monsieur Habibou DIENG, Inspecteur principal des Douanes, Matricule de solde n°375 038/D, est nommé Directeur régional des Douanes du Sud à la Direction générale des Douanes, en remplacement de Monsieur Mamadou GADIAGA, Inspecteur principal des Douanes de Classe exceptionnelle, Matricule de solde n°510 586/A, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Amadou Hamath TOURE, Ingénieur en informatique, titulaire d'un Master of business Administration (MBA) en management appliqué, est nommé Secrétaire général de l'Agence des Aéroports du Sénégal (ADS), en remplacement de Monsieur Al hadji Mamadou Lamine GOUDIABY ;

Maître Amadou KA, Avocat, est nommé administrateur et président du Conseil d'Administration de la Société nationale du Port autonome de Dakar (SN-PAD) en remplacement de Monsieur Amadou Djibril DIALLO ;

Monsieur Camille Jean Pierre MANEL, Ingénieur des pêches et de l'aquaculture, matricule de solde 513 881/F est nommé, Directeur des pêches maritimes en remplacement de Monsieur Moustapha THIAM, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

Monsieur Saliou SOW, Inspecteur principal de l'Éducation populaire, de la Jeunesse et des Sports, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement au Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des Valeurs civiques.

Monsieur Abdourahmane NDIAYE, Professeur d'enseignement moyen, matricule de solde n°385 404/H est nommé Président du Conseil de surveillance de l'Agence pour l'Économie et la maîtrise de l'Énergie.

[Revenir](#)